

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0032/2019

**Objet : Arrêté de voirie – STATIONNEMENT du boucher ambulant**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Vu la demande présentée le 5 juillet 2019 par Monsieur Bernard BESNARD, boucher de VANCÉ,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : Le stationnement sera interdit face numéro 17 bis de la rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye chaque samedi matin entre 11h00 et 13h00 afin de faciliter le commerce de Monsieur BESNARD.

**Article 2** : Le commerçant sera chargé d'enlever le panneau d'interdiction de stationner afin de ne pas empêcher les administrés de se garer près de l'épicerie en dehors de ce créneau horaire.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Bernard BESNARD qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 06 Juillet 2019

Le Maire,

Jean LÉGER.

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Sargé-sur-Braye, Loir et Cher. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE de SARGÉ-SUR-BRAYE' and 'DEPARTEMENT de LOIR ET CHER'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.